



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE



Siège académique : UD FO, 34 rue d'Eragny 95310 St Ouen l'Aumône  
Mail : [snetaafoversailles@gmail.com](mailto:snetaafoversailles@gmail.com)

---

## Déclaration du SNETAA Force Ouvrière

### Déclaration préalable du SNETAA-FO relative au mouvement intra académique 2016 des Professeurs de Lycée Professionnel

#### Sur la situation générale

Le gouvernement ne veut rien voir ni entendre... La réalité est pourtant simple : les salariés, soudés avec leurs organisations syndicales CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL continuent d'exiger le retrait du projet de loi Travail, ils n'acceptent pas le déni de démocratie que représente l'utilisation par le gouvernement du 49-3. L'entêtement du gouvernement renforce la détermination des salariés. Loin de reculer le mouvement s'enracine, les grèves et blocages se multiplient, la crise politique du gouvernement et de sa "majorité parlementaire" empire chaque jour.

Il n'y a pas d'autre issue que l'abandon du projet de loi qui, en supprimant la hiérarchie des normes, engage le fer pour remettre en cause la totalité des garanties collectives qui protègent les salariés, du public comme du privé, dans tous les domaines : temps de travail, salaires, obligations de service, droit syndical, protection sociale.

Pour le retrait, les organisations appellent à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale à Paris le mardi 14 juin

#### Sur le mouvement

Le SNETAA-FO dénonce à nouveau le blocage du mouvement national à gestion déconcentrée dans sa première phase, l'inter. Les capacités d'accueil sont verrouillées et de nombreux collègues se retrouvent éloignés de centaines de kilomètres de leur famille, de milliers pour des îliens originaires.

Le droit pour les fonctionnaires d'État que sont les PLP n'est plus respecté.

Ces situations exécrables auront des conséquences sur les équipes éducatives, sur la santé des collègues, sur la qualité des enseignements.

Le SNETAA-FO déplore cette année encore l'existence des « supports réservés », inconnus au moment de la saisie des vœux et dont la liste n'a été communiquée aux organisations syndicales que le 6 juin.

Le SNETAA- FO réaffirme sa revendication du droit statutaire à mutation et par conséquent exige la mise au mouvement de l'intégralité des postes vacants.

Concernant les TZR, le SNETAA FO persiste à revendiquer le maintien d'un véritable groupe de travail au mois d'août, et souhaite que l'affectation des futurs stagiaires soit réalisée dans un cadre paritaire.

Les disparités observées au plan national, d'une académie à une autre, que ce soit pour les affectations sur poste fixe ou pour l'affectation des TZR, placent les personnels dans une situation d'inégalité de droits. C'est pourquoi le SNETAA FO revendique le retour à un mouvement à gestion nationale, non déconcentrée.

Versailles le 10 juin 2016